

Béziers, le 30 AOUT 2022

**Compte rendu de la Commission de suivi de Site (CSS)
Installation de Stockage de Déchets Inertes et d'Amiante lié de la Tour sur Orb.
Entreprise Lopez**

Objet : Commission de suivi de site (CSS) – Installation de stockage de déchets Inertes et d'Amiante Lié de la Tour Sur Orb – Entreprise Lopez.

Mode d'organisation de la CSS : En présentiel en sous préfecture de Béziers

Date : Mercredi 29 juin 2022

Président : Madame la Secrétaire Générale

Rédacteur : Monsieur Samuel DUTHOIT et Madame Ikram EMTIR

Participants : Liste ci-dessous.

Destinataires : Membres de la commission.

Les membres de la commission de suivi de sites (Arrêté préfectoral n°2019-I-304 du 25 mars 2019) portant renouvellement de la composition de la commission de suivi de site.

Madame Marie Hélène Farnaud	Secrétaire Générale de la Sous préfecture de Béziers
Monsieur Romain CUNNIET	DREAL Occitanie - Collège Administration
Monsieur Laurent MONTEL	Chef de service à la DDTM - Collège Administration – Mandat DREAL
Monsieur Patrice VIGEANT	Commune de La Tour Sur Orb – Collège Elus des collectivités territoriales
Monsieur Bernard COSTE	Commune de Camplong – collège Elus des collectivités territoriales
Monsieur Jean-Pierre GALTIER	Collège association - OMESC
Monsieur Claude TABACCHI	Collège association - LNRE
Monsieur Kevin LOPEZ	Collège « exploitant de l'installation classée »
Monsieur Bruno LOPEZ	Collège « exploitant de l'installation classée »
Madame Géraldine MAUREL-LAGUNA	Collège « salarié de l'installation classée » - Excusée

Les autres participants à la commission de suivi de sites

Monsieur Samuel DUTHOIT	Sous-préfecture de Béziers – Adjoint au chef du Bureau des collectivités et des actions territoriales
Madame Ikram EMTIR	Sous-préfecture de Béziers – Apprentie au Bureau des collectivités et des actions territoriales

Madame la Secrétaire Générale accueille les participants et introduit la Commission de suivi de site « Installation de stockage de déchets Inertes et d'Amiante Lié de la Tour Sur Orb » exploitée par la société Lopez.

Avant de commencer, elle procède à la vérification du quorum :

Nombre de membres : 9

Quorum : 5

Présents ou représentés : 7

(Monsieur Galtier rejoint la séance à 10h28, le nombre de présents ou représentés est donc de 8)

Madame la Secrétaire Générale indique que le **quorum est atteint** et déclare la séance ouverte à 10h00.

Elle présente l'ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la Commission de suivi de site du 1^{er} avril 2021.
- Présentation du bilan d'exploitation du site 2021
- Actions de l'inspection
- Échanges

1. Approbation du compte rendu de la réunion du 1 avril 2021

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

2. Présentation du bilan d'exploitation du site 2021 par l'exploitant

Monsieur Kevin LOPEZ « Collège exploitants des installations » présente le fonctionnement du site et le bilan de l'année 2021.

3. Actions et inspections de la DREAL

Monsieur Romain CUNNIET « Collège administration de l'Etat » indique que les visites et inspections de la DREAL n'ont révélé aucune non-conformité majeure. Les déchets inertes d'amiante lié sont tous bien enfouis et emballés. Il précise que le nouvel arrêté portant sur la mise à jour des droits acquis a été pris le 1er avril 2022. Le fonctionnement a nécessité de réviser la capacité d'enfouissement depuis son ouverture. Ce sont les mêmes prescriptions techniques. Un changement des capacités de stockage a été opéré. La fin de l'exploitation d'une durée de 30 ans est prévue pour 2037. Après l'exercice 2021, il reste 13 681 m³ et 312 528 m³ disponibles respectivement pour des déchets inertes amiantés et des déchets inertes non amiantés.

4. Échanges

Monsieur Claude TABACCHI « Collège association environnement » demande des données chiffrées sur l'analyse des eaux souterraines ainsi qu'une carte avec les relevés.

Monsieur Bruno LOPEZ « Collège exploitant de l'installation classée » répond que ces informations seront transmises.

Monsieur Claude TABACCHI demande ensuite pourquoi les déchets semblent être éparpillés sur les photos présentées dans le bilan d'exploitation.

Monsieur Kevin LOPEZ indique que ces gravats sont entreposés avant d'être déplacés dans des casiers dédiés.

Monsieur Patrice VIGEANT « Collège Elus des collectivités territoriales » demande si le site sera fermé après 2037.

Monsieur Romain CUNNIET répond qu'à ce jour la fin de l'exploitation est prévue pour 2037. Une poursuite de l'exploitation pourra être étudiée si les capacités d'enfouissement le permettent.

Monsieur Romain CUNNIET insiste sur l'importance de joindre les annexes aux éléments de présentation.

Monsieur Claude TABACCHI demande si le site est végétalisé.

Monsieur Bruno LOPEZ indique que le site autour des casiers est végétalisé. L'ensemble du site le sera lorsqu'il sera fermé.

Monsieur Romain CUNNIET ajoute que le site se remplit au fur et à mesure avec une montée en charge progressive sur l'ensemble du site. Il confirme qu'il sera bien végétalisé en fin d'exploitation.

Monsieur Jean-Pierre GALTIER « Collège Association environnement » demande à ce qu'une visite de site soit organisée préalablement à la CSS afin de mieux appréhender les sujets.

Monsieur Bruno LOPEZ répond qu'une visite pourra être organisée

Madame Marie Hélène FARNAUD « Collège administration de l'Etat » indique qu'une visite de site sera organisée avant la prochaine CSS.

Elle mentionne le travail de la DREAL qui après avoir contrôlé le site, n'a constaté aucune non-conformité.

Monsieur Claude TABACCHI demande si des tests pour mesurer le taux de lixiviats ont été effectués.

Monsieur Bruno LOPEZ répond qu'il s'agit de déchets inertes et qu'ils ne produisent donc pas de lixiviats. Il ajoute qu'il est procédé à une analyse des eaux souterraines.

Monsieur Claude TABACCHI indique que les dépôts de déchets par d'autres personnes peuvent provoquer des lixiviats et qu'il est important de procéder aux analyses.

Monsieur Romain CUNNIET insiste sur le fait que le site est fermé et sécurisé. Personne ne peut déposer de déchets. Il n'est donc pas nécessaire de procéder à des analyses sur des déchets inertes.

Monsieur COSTE « Collège collectivités territoriales » et **Monsieur GALTIER** font état de la présence de nombreux dépôts sauvages aux abords des déchetteries.

Madame Marie-Hélène FARNAUD indique qu'une fiche sera envoyée aux membres de la commission précisant les procédures à mettre en œuvre lors de ces observations ainsi que les coordonnées des personnes-contacts à la DDTM34.

Monsieur Romain CUNNIET demande à ce que soit transmise une cartographie des lieux s'agissant des dépôts sauvages. Il indique que les agents de la DDTM34 prendront le relais.

En l'absence de nouvelles questions, **Madame Marie-Hélène FARNAUD** remercie les participants et clôt la séance à 10h 50. Elle précise qu'une visite sera organisée en amont de la prochaine CSS.

La secrétaire générale



Marie-Hélène FARNAUD